

Règlement du Concours d'écriture de nouvelles

« À mots ouverts »

Article 1 : Le lycée Jean Lurçat organise un concours de nouvelles ouvert aux élèves de l'établissement.

Article 2 : **Contraintes d'écriture :**

- Chaque participant présentera une seule nouvelle originale et inédite. Ce sera un récit bref, comportant peu de personnages et un temps fort autour duquel la trame narrative se construit.
- La nouvelle, à laquelle vous donnerez un titre, devra obligatoirement commencer par :

Camille court. Le quai est désormais désert. La pluie insiste. Les pavés sont luisants et ses baskets couinent de trouille.

Article 3 : Chaque élève désireux de participer au concours devra s'inscrire auprès de Mme Cayrel, de Mme Lansky ou de Mme Simbélia avant le **vendredi 28 novembre 2025**.

Article 4 : La nouvelle sera envoyée par mail à l'adresse suivante : **cdi.lurcat@ac-toulouse.fr**

Article 5 : La date limite d'envoi des textes est fixée au **lundi 02 février 2026**.

Article 6 : Le manuscrit doit être accompagné des informations suivantes : nom, prénom, classe. Ces indications doivent figurer impérativement sur une feuille à part. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur la nouvelle.

Article 7 : **Présentation :**

La nouvelle ne devra pas dépasser cinq pages et obéir aux normes typographiques suivantes :

- Format A4
- Police Times New Roman, caractère 12

Article 8 : Les participants au concours autorisent la publication de leur nouvelle sur le site de l'établissement ou dans le cadre d'un recueil imprimé par le lycée et renoncent pour l'occasion au versement de droits d'auteur.

Article 9 : Un comité de lecture composé de personnels du lycée et de lycéens effectuera une présélection de cinq nouvelles, lesquelles seront ensuite soumises à l'appréciation de tous les élèves du lycée via l'ENT.

Article 10 : **Les différents prix offerts avec le concours de la Maison des Lycéens :**

- 1^{er} prix : 50 € en chèques lecture
- 2^{ème} prix : 30 € en chèques lecture
- 3^{ème} prix : 20 € en chèques lecture

Article 11 : La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.